

# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS DU COEUR et BAYSSAC (ex RISSELIN) à CLAYE SOUILLY

## Description de l'établissement

---

Nom : DUCOEUR et BAYSSAC (ex RISSELIN)  
Adresse : 9 RUE DE PARIS  
Commune principale : CLAYE SOUILLY (77118)  
Communes secondaires : Non renseigné  
Activités : Non renseignée  
Description : Non renseignée

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 30/09/2020

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00065760101

Ancien identifiant SIS : 77SIS11192

Description<sup>1</sup> : A partir de 1962 les Établissements RISSELIN exerçaient une activité de travail des métaux sur la commune de Claye-Souilly.  
La société DUCOEUR et BAYSSAC a poursuivi une activité de fabrication de pièces en métal pour la construction et l'automobile à partir de décembre 1989 . Les pièces n'étaient pas traitées sur place. Il existait une chaudière dans l'atelier, alimentée par une cuve de fioul aérienne jusqu'en 1989 puis ensuite au gaz. D'après le bureau d'étude, la cuve de fioul aérienne a été éliminée après l'acquisition du site.  
L'activité a cessé vers 2005. La cessation d'activité de DUCOEUR et BAYSSAC a été actée en 2014.  
Le site a ensuite été loué à Class Auto pour y exercer une activité de garage.

Dans le cadre de l'acquisition du terrain, une étude environnementale a été menée afin de déterminer si les activités du site ont eu un impact sur les sols.  
Les résultats de l'étude des sols ont montré des concentrations en métaux supérieures au bruit de fond géochimique au droit des remblais pour le cadmium (1,23 mg/kg), le cuivre (22,7 mg/kg), le zinc (136 mg/kg) et le mercure (0,34 mg/kg) dans les premiers mètres de profondeur. Le bureau d'études attribue ces anomalies à la qualité des remblais. Les teneurs les plus élevées se trouvent au droit de la zone de stockage.

L'état actuel du site est compatible avec un usage similaire à la dernière période d'exploitation, c'est-à-dire un usage industriel. Le bureau d'étude n'a pas identifié de risque en cet état actuel.

Un schéma conceptuel a toutefois mis en évidence, en cas de

changement d'usage, des risques liés aux possibles espaces verts en l'absence de couverture bitumineuse notamment à cause de l'envol de poussières, le contact cutané, l'ingestion accidentelle de terres et la bioaccumulation. Le bureau d'études a donc recommandé en cas de projet de réaménagement de la zone, d'interdire le contact des usagers avec les remblais de surface par exemple, par un recouvrement.

Le bureau d'études a précisé des mesures à prendre en compte dans le cas d'un changement d'usage, résidentiel notamment, à savoir :

- en cas de travaux, prendre en compte les risques sanitaires liés à la présence d'indices de pollution pour les travailleurs intervenant sur le site,
- en cas de changement d'usage, ne pas permettre un contact des remblais de surface par les usagers du site et procéder à des investigations complémentaires visant à préciser la qualité des eaux souterraines et des gaz du sol au droit du site.

Observations: Risque résiduel acceptable tant que l'usage industriel n'est pas changé.

En cas de changement, de nouvelles investigations seraient nécessaires.

Documents associés<sup>2</sup> : Plan des sondages

Résultats d'analyse

Localisation du site

## Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 25/01/2023

Enjeux et environnement : A partir de 1962 les Établissements RISSELIN exerçaient une activité de travail des métaux sur la commune de Claye-Souilly.

La société DUCOEUR et BAYSSAC a poursuivi une activité de fabrication de pièces en métal pour la construction et l'automobile à partir de décembre 1989 . Les pièces n'étaient pas traitées sur place. Il existait une chaudière dans l'atelier, alimentée par une cuve de fioul aérienne jusqu'en 1989 puis ensuite au gaz. D'après le bureau d'étude, la cuve de fioul aérienne a été éliminée après l'acquisition du site.

L'activité a cessé vers 2005. La cessation d'activité de DUCOEUR et BAYSSAC a été actée en 2014.

Le site a ensuite été loué à Class Auto pour y exercer une activité de garage.

Dans le cadre de l'acquisition du terrain, une étude environnementale a été menée afin de déterminer si les activités du site ont eu un impact sur les sols. Les résultats de l'étude des sols ont montré des concentrations en métaux supérieures au bruit de fond géochimique au droit des remblais pour le cadmium (1,23 mg/kg), le cuivre (22,7 mg/kg), le zinc (136 mg/kg) et le mercure (0,34 mg/kg) dans les premiers mètres de profondeur. Le bureau d'études attribue ces anomalies à la qualité des remblais. Les teneurs les plus élevées se trouvent au droit de la zone de stockage.

L'état actuel du site est compatible avec un usage similaire à la dernière période d'exploitation, c'est-à-dire un usage industriel. Le bureau d'étude n'a pas identifié de risque en cet état actuel.

Un schéma conceptuel a toutefois mis en évidence, en cas de changement d'usage, des risques liés aux possibles espaces verts en l'absence de couverture bitumineuse notamment à cause de l'envol de

poussières, le contact cutané, l'ingestion accidentelle de terres et la bioaccumulation. Le bureau d'études a donc recommandé en cas de projet de réaménagement de la zone, d'interdire le contact des usagers avec les remblais de surface par exemple, par un recouvrement.

Le bureau d'études a précisé des mesures à prendre en compte dans le cas d'un changement d'usage, résidentiel notamment, à savoir :

- en cas de travaux, prendre en compte les risques sanitaires liés à la présence d'indices de pollution pour les travailleurs intervenant sur le site,
- en cas de changement d'usage, ne pas permettre un contact des remblais de surface par les usagers du site et procéder à des investigations complémentaires visant à préciser la qualité des eaux souterraines et des gaz du sol au droit du site.

Observations: Risque résiduel acceptable tant que l'usage industriel n'est pas changé.

En cas de changement, de nouvelles investigations seraient nécessaires.

### Description<sup>3</sup> :

A partir de 1962 les Établissements RISSELIN exerçaient une activité de travail des métaux sur la commune de Claye-Souilly.

La société DUCOEUR et BAYSSAC a poursuivi une activité de fabrication de pièces en métal pour la construction et l'automobile à partir de décembre 1989 . Les pièces n'étaient pas traitées sur place. Il existait une chaudière dans l'atelier, alimentée par une cuve de fioul aérienne jusqu'en 1989 puis ensuite au gaz. D'après le bureau d'étude, la cuve de fioul aérienne a été éliminée après l'acquisition du site.

L'activité a cessé vers 2005. La cessation d'activité de DUCOEUR et BAYSSAC a été actée en 2014.

Le site a ensuite été loué à Class Auto pour y exercer une activité de garage.

Dans le cadre de l'acquisition du terrain, une étude environnementale a été menée afin de déterminer si les activités du site ont eu un impact sur les sols. Les résultats de l'étude des sols ont montré des concentrations en métaux supérieures au bruit de fond géochimique au droit des remblais pour le cadmium (1,23 mg/kg), le cuivre (22,7 mg/kg), le zinc (136 mg/kg) et le mercure (0,34 mg/kg) dans les premiers mètres de profondeur. Le bureau d'études attribue ces anomalies à la qualité des remblais. Les teneurs les plus élevées se trouvent au droit de la zone de stockage.

L'état actuel du site est compatible avec un usage similaire à la dernière période d'exploitation, c'est-à-dire un usage industriel. Le bureau d'étude n'a pas identifié de risque en cet état actuel.

Un schéma conceptuel a toutefois mis en évidence, en cas de changement d'usage, des risques liés aux possibles espaces verts en l'absence de couverture bitumineuse notamment à cause de l'envol de poussières, le contact cutané, l'ingestion accidentelle de terres et la bioaccumulation. Le bureau d'études a donc recommandé en cas de projet de réaménagement de la zone, d'interdire le contact des usagers avec les remblais de surface par exemple, par un recouvrement.

Le bureau d'études a précisé des mesures à prendre en compte dans le cas d'un changement d'usage, résidentiel notamment, à savoir :

- en cas de travaux, prendre en compte les risques sanitaires liés à la présence d'indices de pollution pour les travailleurs intervenant sur le site,

- en cas de changement d'usage, ne pas permettre un contact des remblais de surface par les usagers du site et procéder à des investigations complémentaires visant à préciser la qualité des eaux souterraines et des gaz du sol au droit du site.

Observations: Risque résiduel acceptable tant que l'usage industriel n'est pas changé.

En cas de changement, de nouvelles investigations seraient nécessaires.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

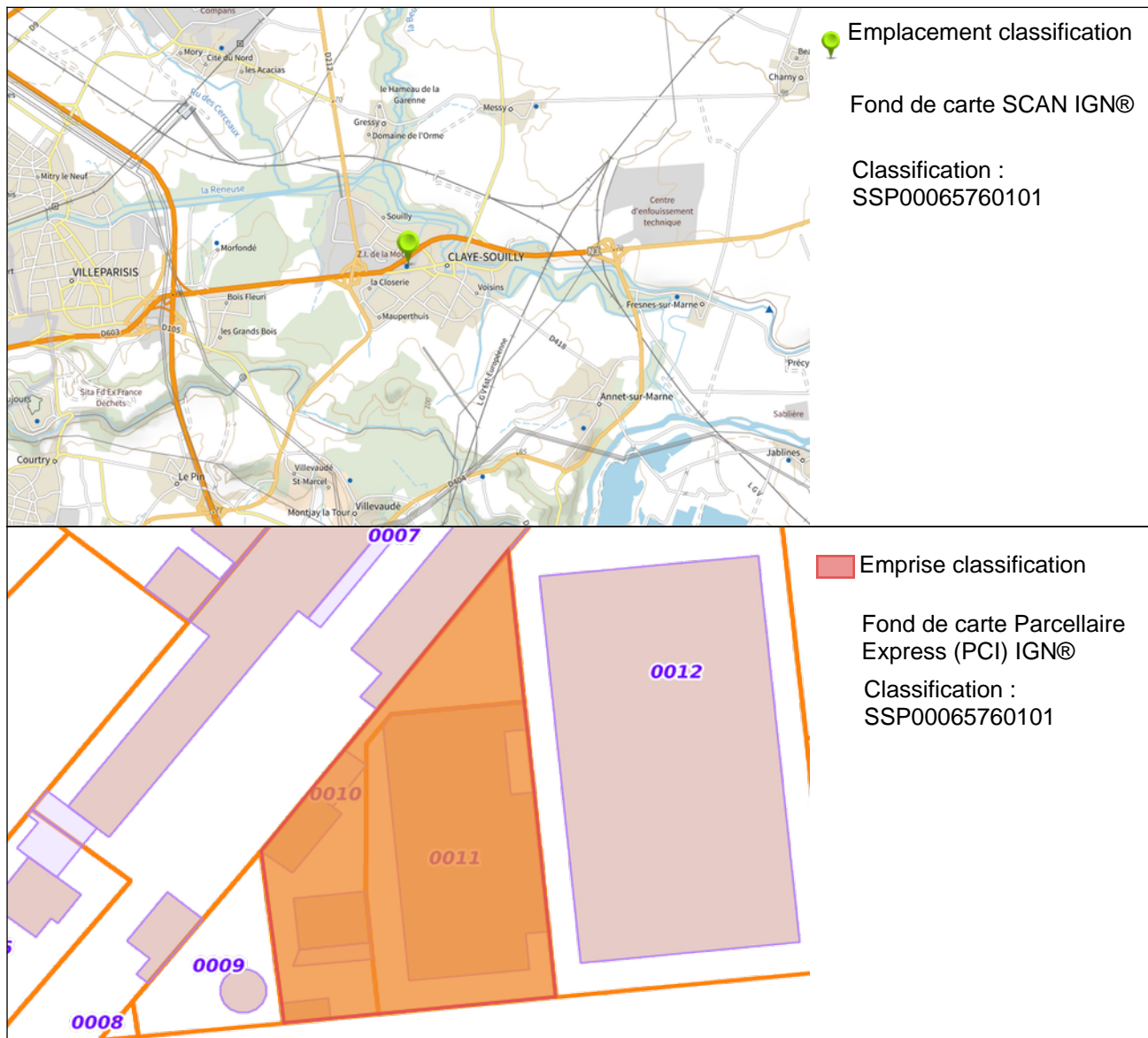
## Géolocalisation

---

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
CLAYE SOUILLY	1	BE	10	77
CLAYE SOUILLY	1	BE	11	77

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroide  
RGF93 / Lambert-93  
(EPSG:2154) :

Long. : 676450.0814662434, Lat. : 6871694.389979418

Superficie estimée :

1948 m<sup>2</sup>

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.